

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
Monsieur K. JANSSENS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 22W/13  
N/Réf. : GM/KD//BXL-2.2359 /s.541CT  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 49. Transformation des châssis du rez-de-chaussée. Placement d'enseignes. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Dossier traité par : M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 05/07/2013, en référence, reçue le 15/07/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 21/08/2013.

La demande vise une maison néoclassique qui se situe dans la zone de protection du Palais d'Egmont, classé comme monument.

Les travaux prévoient notamment Placement de 2 marquises au-dessus des châssis du rez-de-chaussée avec enseigne, placement de stores extérieurs sur les châssis du 1<sup>er</sup> étage, remplacement de l'enseigne, placement de 2 nouveaux logos rétro-éclairés, recouvrement des châssis de fenêtre du sous-sol et du rez-de-chaussée en inox poli de couleur or rose.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées aurait un impact sur le bien concerné par la demande. En ce qui concerne les enseignes, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (traitement sobre des châssis, dans l'esprit néoclassique de la maison).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans